



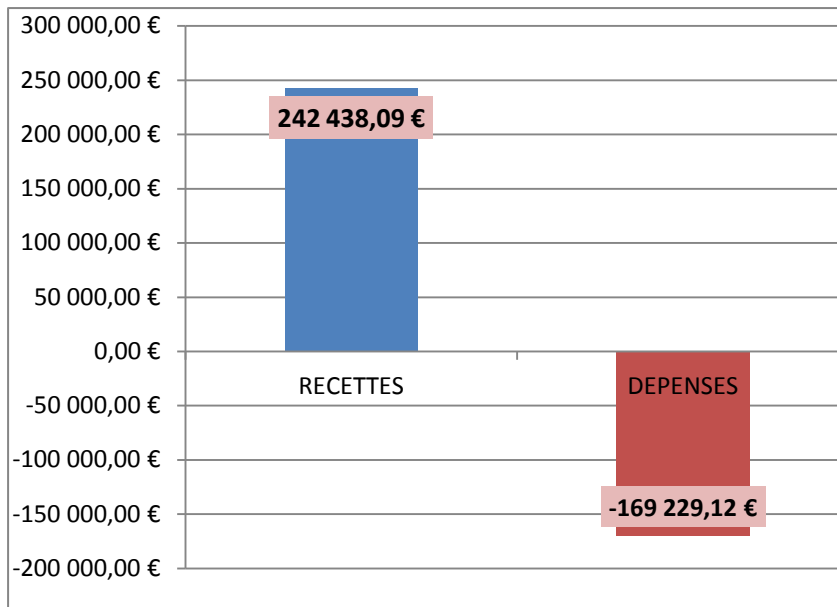
Le 4 Février 2020

ASSEMBLEE GENERALE

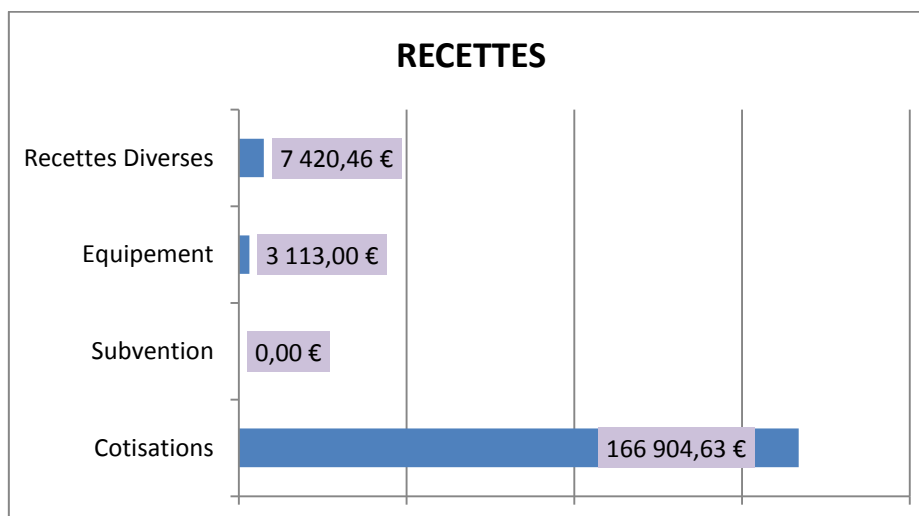
RAPPORT FINANCIER 2019

L'évolution du nombre d'adhérents, ainsi que leur répartition (par localisation et sexe) est intégrée dans le rapport moral.

- Solde bancaire compte courant de 76014,54 € sur le CIC au 31/12/2018.
- La balance Recettes / Dépenses pour l'année 2019 s'établit comme suit :



RECETTES



- Les recettes sont générées à 69% par les cotisations. Les recettes diverses sont alimentées par la participation des gymnastes aux frais des compétitions (voir point sur les déplacements) et par les écritures comptables comme des rejets de virement.

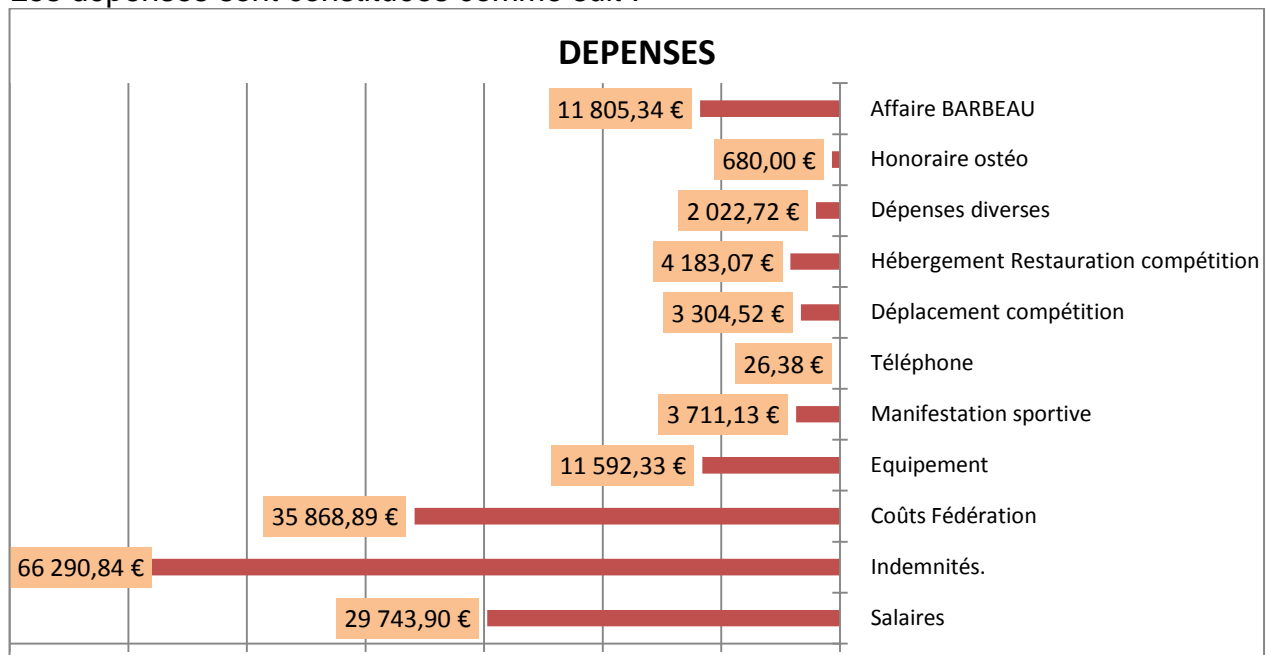
- Les recettes d'équipement sont la vente des tenues sportives (1.28% des recettes)
- Nous n'avons pas de subventions directes depuis 2015, par contre la **subvention annuelle de 25000€** octroyée par VS, sert les obligations sociales aux finances publiques.

	Subvention annuelle	Subvention fonctionnement	Charges Salariales	Charges Patronales	ACMS	Formation professionnelle	Prélèvement à la source	Total financé	Crédit/Déficit
2019	25 000,00 €		8 655,28 €	17 546,07 €	225,72 €		1 495,82 €	27 922,89 €	-2 764,78 €
2018	25 000,00 €		7 030,87 €	15 796,35 €	215,04 €	485,62 €		23 527,88 €	158,11 €
2017	25 000,00 €		7 716,25 €	17 814,19 €	215,04 €	457,26 €		26 202,74 €	-1 314,01 €
2016	25 000,00 €		6 692,34 €	15 491,09 €	322,56 €	539,35 €		23 045,34 €	-111,27 €
2015	25 000,00 €	2 100,00 €	8 012,60 €	16 141,89 €	322,56 €	488,88 €		27 065,93 €	-2 065,93 €

En 2019, VS prend en charge le prélèvement à la source, ce qui augmente le montant financé par VS et de ce fait le déficit par rapport aux 25000€ alloués.

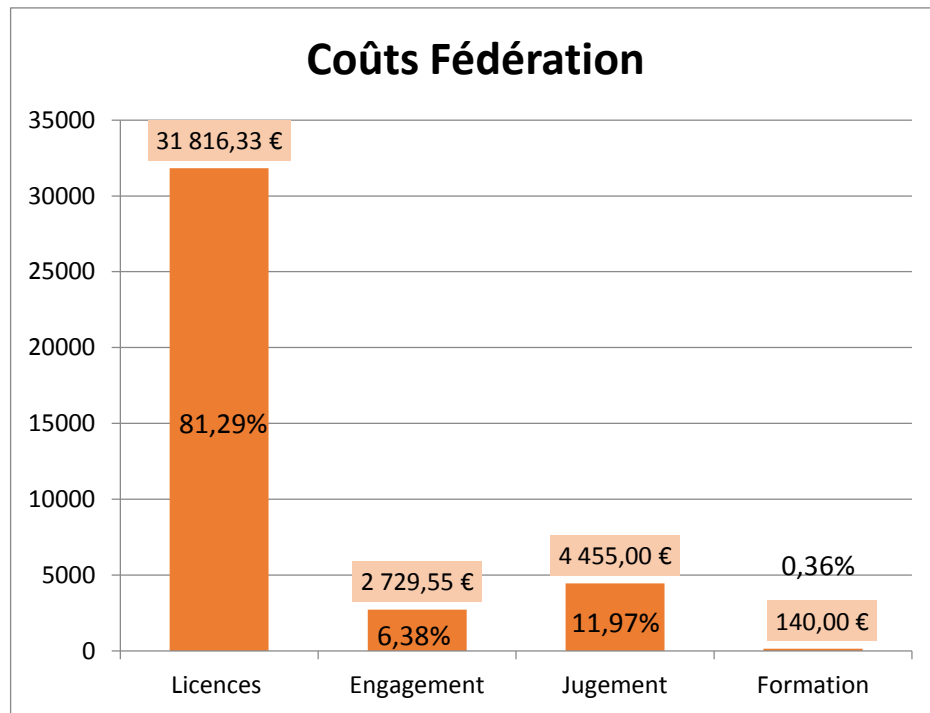
DEPENSES

- Les dépenses sont constituées comme suit :

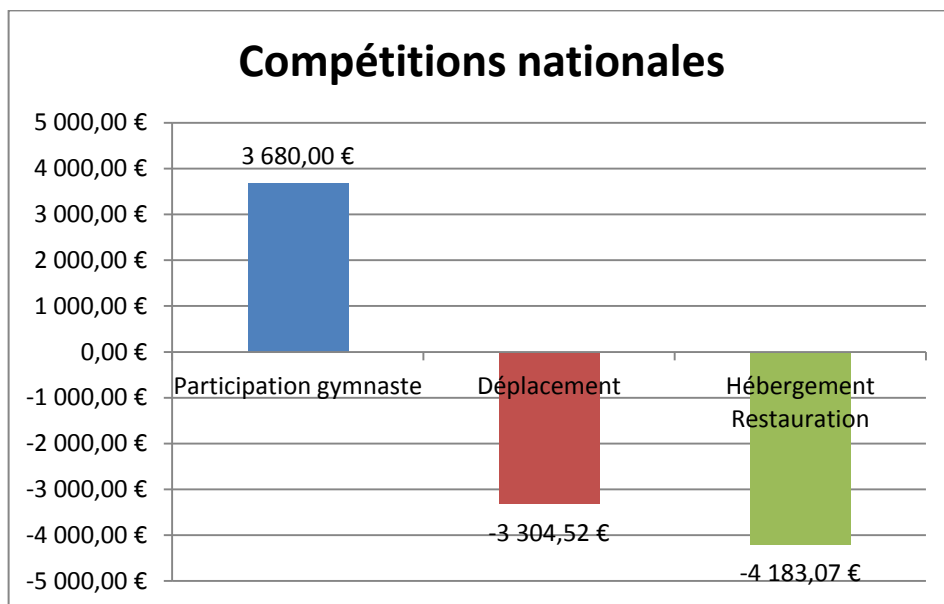


- Le club est composé de 28 entraîneurs dont 2 salariés et 26 indemnisés. Leurs rémunérations représentent ~57% des dépenses globales.
- L'investissement pour l'équipement (6,90% des dépenses globales) concerne la piste gonflable, les tenues sportives (justos, survêtements, léotards) et quelques accessoires surtout pour la baby gym.

- Les frais de fédération de 36021,44€, soit 21% du budget global. Peu de formation en 2019, par contre une forte progression des frais de jugement par rapport à 2018. Ils se répartissent comme suit :



- Les compétitions et fêtes ayant lieu au sein du club représentent 2,19% du budget global.
- Les compétitions générant de grands déplacements représentent 4,42% des dépenses et 1,52% des recettes. Elles ont été gérées budgétairement comme suit :



- L'intervention de l'ostéopathe Adèle Bieth ne représente que 0,4% du budget
- Enfin, la décision juridique sur l'affaire Dimitri Barbeau a coûté 11805€ soit 7% des dépenses globales.

PREVISIONS

- L'accroissement constant du nombre d'adhérents nécessite une augmentation du nombre de cours et de ce fait d'entraîneurs. L'embauche d'un entraîneur salarié peut être envisagée par rapport au budget global de la section.

Par contre le salariat d'un nouvel entraîneur provoque pour VS, une hausse des charges salariales, patronales et du PAS. Ceci ne peut donc être réalisable que par une revalorisation de la subvention annuelle à 35000€

- Pour 2020, les dépenses pour les championnats de France devraient être allégées du fait de la localisation en région parisienne.